

tenue sous la présidence de Monsieur CHARVIN, assisté(e)
de Madame MARCOVICI et Monsieur LAURANSON, Conseillers
En présence de Madame LORRIAUX, Rapporteure publique
Madame SALSMANN, Greffière

11 heures 00

01) DOSSIER N° 2603101 RAPPORTEUR: Monsieur Mathieu LAURANSON

Titre de l'affaire DEFERE PREFECTORAL ELECTIONS - Annulation des opérations relatives à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres de la commune de Prades-le-Lez en date du 08/04/2026

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
Défendeur	COMMUNE DE PRADES-LE-LEZ	Maître BRAS Hélène (Cour)
	Madame X	Madame X
	Monsieur X	Monsieur X
	Monsieur X	Monsieur X
	Monsieur X	Monsieur X
	Madame X	Madame X
	Monsieur X	Monsieur X
	Madame X	Madame X
	Monsieur X	Monsieur X
	Monsieur X	Monsieur X

11 heures 00

02)	DOSSIER N° 2603402	RAPPORTEUR: Monsieur Mathieu LAURANSON
Titre de l'affaire	DEFERE PREFECTORAL ELECTIONS - Annulation de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres de la commune de Plaissan	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
Défendeur	COMMUNE DE PLAISSAN	Maître GROUSSARD Claire (Cour)
	Madame X	Madame X
	Monsieur X	Monsieur X
	Madame X	Madame X
	Monsieur X	Monsieur X
	Monsieur X	Monsieur X
	Monsieur X	Monsieur X
	Madame X	Madame X
	Monsieur X	Monsieur X
03)	DOSSIER N° 2604246	RAPPORTEUR: Monsieur Mathieu LAURANSON
Titre de l'affaire	PROTESTATION ELECTORALE - Annulation des délibérations n° 4, n° 5, n° 6 et n° 7 concernant la détermination du nombre de vice-présidents ainsi que l'élection des autres membres du bureau adopté par le Comité Syndical du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE) lors de la séance du mardi 19 mai 2026	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LUNEL AGGLO	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
	Monsieur X	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
Intervenant	Monsieur X	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
	Madame X	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
	Monsieur X	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
	SYNDICAT MIXTE ENTRE PIC ET ETANG	SCP SVA

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2402463	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
Titre de l'affaire	Recours indemnitaire suite à la fermeture administrative d'un camping par arrêté DDTM n°2017-09-08792 datée du 21/09/2017 d'un montant de 2 674 869, 27 euros. Recours préalable fait le 29/12/2023	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SOCIETE HOMAIR VACANCES	SCP CGCB & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
05)	DOSSIER N° 2402638	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
Titre de l'affaire	Annulation de la décision implicite de rejet du 02/04/2024 concernant une demande indemnitaire d'un montant de 10500 euros pour refus d'immatriculation d'un véhicule. Demande préalable faite le 25/01/2024	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame XMINISTERE DE	SELARL LYSIS AVOCATS
Défendeur	L'INTERIEUR	
06)	DOSSIER N° 2402866	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du 18 mars 2024 du CNAPS, refusant la délivrance à M. Abed Aliane d'une autorisation préalable pour accès à une formation en vue d'acquérir l'aptitude professionnelle à M. Abed Aliane,	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	SCP LAFONT & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE	directeur
07)	DOSSIER N° 2404104	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du 24 mai 2024 par laquelle l'OFII a refusé les conditions matérielles d'accueil à M. MROSEK.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	directeur

11 heures 00

08) DOSSIER N° 2603815 RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Déréféré préfectoral - annulation de l'élection du syndicat intercommunal de la Vallée du Linon

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DE L'AUDE	
Défendeur	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU LINON	CABINET LABRY & NORAY-ESPEIG
	Monsieur X	Monsieur X
	Monsieur X	Monsieur X

09) DOSSIER N° 2603816 RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Déréféré préfectoral - annulation de l'élection du syndicat de gestion du collège de Capendu

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PREFECTURE DE L'AUDE	
Défendeur	SYNDICAT DE GESTION DU COLLEGE DE CAPENDU	
	COMMUNE DE CAPENDU	X
	Monsieur X	X

Arrêté le 01/06/2026

Le vie-président : J. CHARVIN